



## OÙ trouver les **INFORMATIONS UTILES** sur les mesures Covid-19 ?

Les règles liées au Covid-19 sont très évolutives depuis le début de la crise. C'est pourquoi nous vous indiquons ici une liste de liens vers des sites officiels et/ou bien documentés où **vous trouverez une information fiable car actualisée très régulièrement**

**Les informations générales** (mesures sanitaires, les établissements fermés et ceux qui sont autorisés, les mesures prises par le gouvernement, ...)

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#partie7n5>

## L'attestation de déplacement dérogatoire et le justificatif de déplacement professionnel



<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

## Foire aux questions Covid-19 de l'APCA

Le réseau des Chambres d'Agriculture a mis en ligne un Questions/Réponses recensant les questions intéressant spécifiquement les agriculteurs. Cette page, claire et bien documentée, est mise à jour très régulièrement :

<https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/coronavirus/>

## Conseils pratiques pour les magasins à la ferme, les magasins de producteurs et les marchés (pour ceux qui seraient de nouveau autorisés dans les prochaines semaines)

Comment limiter l'affluence, organiser les files d'attente, gérer les paiements en toute sécurité pour les vendeurs et les acheteurs... ?

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/diversifier-son-activite/vendre-ses-produits/vente-directe-et-coronavirus/>

## Les mesures de soutien économiques

Au lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>, le détail des mesures économiques annoncées par le gouvernement :

- délais de paiement en cas de difficulté pour s'acquitter de dettes fiscales et sociales
- report des loyers (et des baux ruraux ?), facture de gaz et d'électricité
- remise des impôts directs
- prêt de trésorerie consenti par l'Etat
- accès à la médiation du crédit
- accès à la médiation des entreprises en cas de conflit
- **dispositif de chômage partiel** pour les salariés des entreprises
- **aide de 1500 euros**

A consulter également, pour trouver les détails sur le dispositif « activité partielle » :

→ Schéma « Qui est éligible ? »

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-employeurs-etes-vous-eligibles-a-l-activite-partielle>

→ Fiche pratique sur l'activité partielle

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>